

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.**

***Présents:*** MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie (*arrivée à 20h30*), LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LE PALLUD Sonia, LE FICHER Yoann (*arrivée à 20h35*).

***Absents excusés:*** LE TOHIC Morgane, LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LORIC Emilie (Pouvoir à LAURENT Isabelle), MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal).

***Absents non-excusés :*** TALMONT David, DENIS David.

***Le Conseil Municipal a désigné Mme LE PALLUD Sonia, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.***

***Date de convocation : 2 avril 2021***

***Nombre de conseillers en exercice : 27***

***Présents : 21***

***Votants : 24***

**Vote du Budget principal 2021  
(Délibération 2021\_04\_09\_06)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
Vu la loi n°94-1040 du 2 décembre 1994 relative à la partie législative des livres I<sup>er</sup> et II du Code des juridictions financières ;  
Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;  
Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPPF) pour les années 2018 à 2022 ;  
Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;  
Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires 2021 ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, expose le budget principal 2021 pour la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, conformément aux propositions issues du Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2021 et aux prospectives budgétaires pluriannuelles.

Elle propose que l'excédent de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2020, qui représente un montant de 2 823 936,44 €, soit intégré totalement en section d'investissement pour 2021.

**Affectation des résultats de clôture de l'année 2020 :**

<b>Section Fonctionnement</b>	
Dépenses = 2 552 540,71	Recettes = 5 376 477,15 €
Excédent de fonctionnement = 2 823 936,44 €	
Affectation : compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) = 2 823 936,44 €	

<b>Section Investissement</b>	
Dépenses = 3 087 763,23 €	Recettes = 3 716 434,84 €
Excédent d'investissement = 628 671,61€	
(L'excédent des années antérieures = 10 847 479.67 €)	
Affectation : chapitre 001 (résultat d'investissement reporté) = 11 476 151,28€	

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, rappelle qu'en raison des confinements liés à la COVID-19, certaines recettes de fonctionnement, telles que les redevances à caractère de loisirs ont diminué en 2020, et qu'il en est de même pour certaines dépenses. Ces variations enregistrées en 2020 ont donc été prises en considération pour les prévisions budgétaires 2021.

Mme Marie-Christine TALMONT informe que la dotation forfaitaire (une partie de la DGF) n'est plus perçue par la commune depuis 2020. A titre indicatif, elle s'élevait en 2013 à plus de 747 000 euros.

Elle indique que les montants du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) sont annoncés comme stables cette année.

Concernant la section d'investissement, elle précise que les projets structurants de 2021 sont le pôle culturel, l'aménagement du terrain de football d'Alfred Le Biavant, l'aménagement du pôle médical, la fin des travaux du complexe An Ty Roz et l'aménagement du cœur de bourg.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :**

- **Approuve les affectations des résultats de clôture de l'exercice 2020 du budget principal de la commune,**
- **Approuve et adopte le budget primitif 2021 de la commune,**
- **Autorise M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

